PRIX

PROPOSÉS

PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR LES ANNÉES 1785 & 1786.

L'ACADÉMIE a proposé pour le Prix de 1785, la question qui ſuit :

En quel cas les Ciſeaux à inciſion, dont la pratique vulgaire a tant abuſé, peuvent être conſervés dans l'exercice de l'Art ; quelles en ſont les formes variées, relatives à différens procédés opératoires ; quelles ſont les raiſons de préférer ces Inſtrumens à d'autres qui peuvent également diviſer la continuité des parties ; & quelles ſont les diverſes méthodes d'en faire uſage ?

Et Elle propoſe pour le Prix de l'année 1786 :

De déterminer les différentes conſtructions des Biſtouris ; quelles ſont les raiſons de leur variété, ſuivant les cas particuliers où il convient d'en faire uſage ; de quelles corrections ou perfections ils ſeroient ſuſceptibles ; & quelle eſt la méthode de s'en ſervir ?

L'ACADÉMIE, dans l'intention de favoriſer les Concurrens, a jugé à propos de publier la Diſſertation qui a mérité ſes ſuffrages & obtenu le premier Prix ſur la matière inſtrumentale. *

Le Prix conſiſtera, chaque année, en une Médaille d'or de la valeur de cinq cent livres, ſuivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE.

---

* Ce Mémoire ſe trouve chez LAMBERT, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, près l'Égliſe de Saint-Côme.

ARC 6 d. 2 n° 25

Ceux qui enverront des Mémoires, ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils ſoient liſibles.

Les Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leur Ouvrage; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure; & ce papier ne ſera point ouvert ſi la Pièce n'a pas mérité le Prix.

Ils adreſſeront leur Ouvrage, franc de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les Etrangers ſont avertis qu'il ne ſuffit pas d'acquitter le port de leurs paquets juſqu'aux Frontières de la France, mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la Frontière juſqu'à Paris, ſans quoi leurs Mémoires ne ſeront pas admis au Concours.

Toutes perſonnes, de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix : on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille ſera délivrée à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier jour de Décembre 1784 & 1785, incluſivement; & l'Académie, à ſon Aſſemblée publique, qui ſe tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques ſuivante, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, ſur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cent livres, à celui des Chirurgiens Étrangers ou Regnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matière de Chirurgie que ce ſoit*, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Émulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année precédente.*

M. Vermont, *Conſeiller d'État, Accoucheur de la Reine, a fondé à perpétuité une Médaille d'or de la valeur de trois cent livres, qu'on adjugera le même jour, à celui qui, dans le cours de l'année, aura communiqué à l'Académie le meilleur Mémoire ou les Obſervations les plus utiles au progrès de l'art des Accouchemens.*

Cinq Médailles d'or, de cent francs chacune, ſeront diſtribuées pareillement à cinq Chirurgiens Regnicoles qui auront fourni dans l'année un Mémoire, ou trois Obſervations intéreſſantes.

MONSIEUR,

L'Académie Royale de Chirurgie vous prie de communiquer à votre Compagnie les ſujets des Prix, expoſés dans le Programme ci-joint.

Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur

Louis.

*Secrétaire Perpétuel de l'Académie
Royale de Chirurgie.*

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE